

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE
PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

N° 88/2011-2016

Adoption du projet de requalification de la route du Bois-Genoud

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères
Messieurs le Conseillers

La commission chargée de l'étude du préavis municipal 88/2011-2016 s'est réunie le 1^{er} octobre 2015 à la salle « Sorge » du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mesdames	Bernadette Gay	PS
	Christa Baehler	ROLC
Messieurs	Claude Penseyres	ROLC
	Jacques-Edouard Germond	ROLC (Secrétaire)
	Pierre Chapuis	CDC
	Claude Bigler	CDC
	Bernard Blondel	CDC (Président rapporteur)

La délégation de la Municipalité et du service de l'urbanisme était composée de :

Monsieur	Michel Tendon	Syndic
Madame	Nathalie Grossenbacher	Adjointe au Chef de service
Monsieur	Jacques Liaudet	Chef de service

Nous remercions les intervenants pour leur présence, leurs explications détaillées ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions qui leur ont été posées.

Le préavis 88/2011-2016 concernant la requalification de la Route du Bois Genoud est indissociable du préavis 87/2011-2016 concernant le plan de quartier Ley Outre ouest (Orée).

La route du Bois Genoud avec 1000 véhicules par jour actuellement passera à 3600 véhicules par jour après la réalisation du quartier Ley Outre ouest.

Le carrefour reliant la route du Bois Genoud à la route de Prilly (RC251) doit être repensé et modifié pour assurer une liaison en harmonie avec l'augmentation du nombre de véhicules qui empruntera cette route. Ces modifications seront faites en fonctions de l'avancement des travaux du projet BHNS.

Les cyclistes ne sont pas oubliés, des pistes cyclables protégées seront aménagées.

La sortie du quartier de Ley Outre sur la route du Bois Genoud sera marquée par un seuil qui ralentira les véhicules.

L'entretien de la route ainsi que la bande mixte piétons/ cyclistes sur la domaine Piazza incombera à la commune pour le balayage, le déneigement et l'éclairage.

Le passage des camions qui se rendent à la décharge de la Lovère ne représentera que 1 à 2% du futur trafic.

Les Tuileries veulent conserver leur accès existant indépendant au sud de leur bâtiment.

La Commune de Renens a également mis à l'enquête ce projet, et va le soumettre à son Conseil Communal, bien qu'elle ne touche que très marginalement le site au niveau du carrefour route de Prilly / route du Bois Genoud. Il n'y aura pas de frais pour la Commune de Renens.

Le SIE a exprimé le désir que la route soit faite avant la réalisation du quartier Ley Outre ouest pour profiter des fouilles pour installer leurs infrastructures souterraines. Ce souhait ne semble pas forcément être la meilleure solution pour la qualité finale de cette route.

Recommandation de la Commission

C'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseiller d'accepter les conclusions du préavis 88/2011-2016.

Crissier, 15 octobre 2015
Président rapporteur, Bernard Blondel

